

Inscription comme chômeur en Belgique venant d'une administration française

Un vrai parcours du combattant.... L'idéal est d'avoir tout à l'avance !

- 1) **Domiciliation en Belgique** (comptez un mois pour la validation à partir de la visite de l'agent de quartier)
- 2) **Une fois l'adresse validée, inscription au FOREM**
- 3) **Avec le document FOREM : inscription auprès de la Caisse de Paiement/du Syndicat, ex. CAPAC, FGTB, etc.**
Cette inscription requiert
 - a. Le document d'inscription au FOREM
 - b. Un C4 en Belgique - bref : courir les agences d'intérim jusqu'à obtention d'une journée de travail, la prester et revenir dare-dare à la caisse de paiement pour créer votre dossier (vos droits aux allocations existeront uniquement à partir de cette date de remise). Aussi, l'ONEM comptera à partir de cette date 18 mois en arrière pour le calcul de vos allocations, donc le plus tôt est le mieux.
 - c. Un document portable (DP) européen U 1 - E 301 qui est à obtenir soit du Pôle Emploi français, soit de la DIRECCTE/DDTEFP.... Voilà le fun qui arrive déjà...
- 4) **Obtention du U 1 - E 301 ; Deux possibilités, une longue, une plus courte**
 - a. Durée de 3 à 5 mois – Demande de U 1 – E 301 par envoiS par recommandé au Pôle Emploi (vous-même, ONEM, etc)
 - 1) Faire une 1^e demande vous-même : A Pôle Emploi Services, TSA 10107, 92891 NANTERRE CEDEX 09) ; En annexe les documents requis pour la demande :
 - une copie recto-verso de la carte d'identité,
 - une copie des 4 derniers bulletins de salaire,
 - une copie du contrat CDD/CDI etc, et autres doc. relatif à la fin du contrat,
 - une copie du certificat de travail, et
 - une copie de l'attestation ASSEDIC.Ce courrier restera sans réponse mais l'ONEM refusera d'entamer une collaboration pour vous si vous ne faites pas cette demande. Le principe /la pratique est que le Pôle Emploi n'active pas de demande de U1 qui viennent des particuliers, même si il devrait, mais uniquement des institutions de tutelle, en Belgique, l'ONEM.
 - 2) Après 10 jours réglementaires d'attente, retournez à la caisse de paiement avec les mêmes documents et enclencher une collaboration ONEM-Pôle Emploi. Si vous savez prendre le dossier intégral de vos emplois en France, faites-le, l'ONEM risque à terme de vous le demander pour ses calculs.
S'attendre à environ 2 à 3 mois d'attente (à date de remise des documents à destination de l'ONEM à la caisse de paiement, 4 mois minimum si vous comprenez toute la procédure) si le dossier est complet pour une mise en ordre (délais divers et en France, les intermédiaires sont nombreux au Pôle Emploi et à la DIRECCTE, perte de courrier etc).

b. Durée plus courte (en fonction de vos disponibilités) via aller directement à la DIRECCTE qui vous concerne collecter le U 1 – E 301

Liste : <http://www.argentpratique.com/liste/ddtefp.php>

Pour cela,

- 1) Téléphoner au Pôle Emploi, service national, Nr : . Fortes chances de rebuffade, ignorance du document U1, tentative de vous faire croire que vous vous trompez et vous refiler un U2 etc. Je suppose que faire des pré-demandes par recommandés ne tue pas : vous existez déjà dans leurs dossiers.... Ne pas essayer les nr du Pôle Emploi sections locales (inutile.... Personnellement, je me suis fait raccrocher au nez). Multiples tentatives de coup de téléphone, une utile.
- 2) Via ce Nr, demander à obtenir le Nr de la DIRECCTE/DDTFEFP vous concernant (<http://www.argentpratique.com/liste/ddtefp.php>).
- 3) Téléphoner à votre DIRECCTE en disant que vous désirez obtenir un U1. Le mieux serait par RDV (d'après ce qu'on me dit)... et vérifier que vous avez tous les documents. On m'a transbahutée pendant 2 jours entre 4 services avant de tomber sur la bonne personne.
- 4) Renvoyer fissa le document U1/E301 à l'ONEM via la caisse de paiement